

Bien qu'il partage les inquiétudes de ses pairs, **Martial Olivier-Koehret**, ancien président de MG-France, médecin généraliste engagé, président de Soins coordonnés, nous propose une lecture positive du projet de loi de santé du gouvernement.

« Non à la loi de santé ! Mais non à quoi en fait ? »



Non à la loi ! » hurle le chœur. Les médecins, jeunes et surtout moins jeunes, dentistes et infirmiers et quelques autres professionnels de santé, dans la rue le dimanche 15 mars, ont répété sous toutes les formes, en général plutôt agressives, ce non généralisé. Le bruissement devenu bruit est omniprésent. Non à la loi Santé. Mais non à quoi finalement ?

Entre la majorité des détracteurs qui n'a pas lu le texte mais le refuse par principe et ceux qui trouvent qu'il va trop loin, se trouvent ceux qui pensent qu'il ne va pas assez loin, et ceux encore qui pensent qu'il ne va pas dans la bonne direction... Difficile de s'y retrouver.

Le slogan retenu est suffisamment réducteur pour fédérer les mécontents : « Non à la loi de santé ». Si l'espièglerie faisait partie de l'arsenal du gouvernement, il lui suffirait de réunir les opposants et leur demander de réécrire la loi à leur idée.

« Appelez-nous lorsque vous serez prêt ». Pollution ou pas, la fumée blanche ne serait pas prête d'être observée. Les professionnels de santé ne s'agitent pas sans raison : l'histoire les y incite tant les gouvernements successifs ont le plus souvent cédé aux exigences et, appelons un chat un chat, aux caprices des médecins.

Je partage l'inquiétude générale quant au devenir de nos professions, personne ne sait ce que seront nos exercices, ce que sera notre quotidien dans dix ans. Maladies chroniques, nouveaux traitements, contraintes sociales, revendications sociétales, jusqu'au cadre juridique, tout se meut sans que ces mouvements ne soient maîtrisés – et pour cause – par quiconque.

Dans ce contexte d'insatisfaction généralisée, la simple annonce d'une réforme fonctionne comme un accélérateur d'angoisse. Nul besoin de s'intéresser aux détails des mesures annoncées pour entrer en opposition.

Les organisations professionnelles sont dans leur rôle en prenant la tête de cette insatisfaction pour essayer d'obtenir quelque chose. Mais obtenir quoi ? La classique revendication de moyens supplémentaires atteint ses limites : si j'ai des moyens en plus, tant mieux, pour autant je n'aurai pas plus de visibilité quant à mon exercice quotidien ni aux services rendus à mes malades.

Les organisations sont prisonnières de leurs contradictions ne réussissant pas à concilier une base militante qui se réduit sans cesse et se radicalise avec la nécessité de poser des propositions novatrices qui pourraient assurer l'avenir mais bousculent. Comment s'assurer le meilleur résultat (c'est-à-dire en vérité le moins mauvais) aux élections professionnelles, condition pour signer les accords conventionnels, sans perdre les suffrages des plus mobilisés pour que rien ne change ?

Au bout de ces contradictions, je constate l'unanimité totale des organisations et l'incapacité aussi unanime à faire évoluer les exercices professionnels. Comment rester crédible lorsque personne du côté professionnel ne propose de réponse à la question des déserts médicaux par exemple ? Le monopole actuel des médecins libéraux ne peut résister si le territoire comporte toujours plus de zones dépourvues de médecins.

Inquiétudes, manque – absence parfois – de responsabilité, mais aussi et peut-être surtout l'idée largement acceptée, y compris au-delà du milieu de la santé, que seuls les médecins peuvent décider de l'organisation des soins dans notre pays. Ce refus de l'intervention du législateur heurte à tout point de vue, y compris citoyen : comment tolérer qu'un secteur entier échappe à l'intervention légitime des parlementaires ?

Chaque médecin est aussi un citoyen qui n'imagine pas, par exemple, que la politique de défense nationale soit décidée par les seuls militaires et ainsi pour chaque secteur professionnel.

Il s'agit de la santé des Français, celle de ma famille ou la mienne demain, un sujet qui intéresse chacun au plus haut point et ne peut relever de la seule décision d'un groupe professionnel, aussi mobilisé fut-il. Il en va de l'application des principes démocratiques et il n'est pas illégitime que l'organisation de la santé revienne dans le débat de toute la société. S'exprimer, manifester, porter des contre-propositions, oui bien sûr, mais le législateur demeure fondé à intervenir.

Sur de nombreux points, je suis en désaccord avec ce que décident les parlementaires, agissons pour l'amender ou le changer.

L'équilibre actuel repose sur le refus de toute loi Santé et des accords conventionnels entre syndicats et Sécu. Ces accords, publiés au *Journal officiel*, deviennent la loi du pays en dehors du parlement. Ces accords valident les augmentations ou dépassements de tarifs mais ne prennent pas en compte l'accès aux soins de tous, les coopérations entre professions, la continuité des soins, la qualité et la sécurité des soins. Aucune des attentes de la population ne trouve de réponse dans les accords conventionnels. Le résultat est violent et ô combien regrettable : renoncement aux soins et progression rapide des inégalités de santé, tandis que l'argent des impôts et cotisations finance le système de santé solidaire le plus cher du monde.

Ayons une pensée particulière pour les jeunes, étudiants ou médecins en formation, embarqués dans cette galère. Manifester est consubstantiel à la jeunesse, et ce sont eux qui ressentent logiquement la plus vive inquiétude quant à leur avenir professionnel. Ce seront les plus concernés par les réformes à venir. Ces réformes ne peuvent se construire sans leur participation active. Pour avoir été le premier à faire participer les organisations de jeunes à titre d'observateur muet aux discussions conventionnelles, je constate avec regret qu'ils ne peuvent toujours pas signer les accords conventionnels ou s'y opposer.

Ce point, comme l'absence de réponses apportées aux autres nombreux « points noirs » des soins – accès aux soins, déserts médicaux, etc. –, oblige à reconsidérer le cadre contractuel en vigueur. Le développement des coopérations pluriprofessionnelles est actuellement bridé. Un nouveau cadre contractuel doit s'ouvrir pour les professionnels porteurs d'innovations.

La crise est profonde et les réponses urgentes

L'ensemble des parties concernées doit débattre et le Parlement légiférer. Dans ce nouvel équilibre plus respectueux de la démocratie, les accords professionnels doivent évoluer. Nous sommes beaucoup de professionnels de santé volontaires à vouloir nous organiser et développer de nouvelles prises en charge.

Nous ne voulons pas assister sans réagir à la perte de chance de nos patients les plus nombreux, malades chroniques au long cours, personnes âgées. Nous avons besoin que s'ouvre un nouveau cadre contractuel pour les équipes pluriprofessionnelles et leurs représentants. Des équipes sont prêtes à contractualiser, porter des objectifs sanitaires et respecter les engagements pris.

Organiser les soins entre les diverses professions de santé, communiquer et se former entre acteurs du soin, développer des pratiques référencées à partir des recommandations de santé existantes, garantir la continuité des soins, évaluer l'efficacité des actions de soins et de santé, articuler les parcours avec l'hôpital et le médico-social : voilà le programme.

Peut-on encore attendre des années pour que des accords improbables dénaturent ces leviers essentiels de réforme des soins dans notre pays ?

Docteur Martial Olivier-Koehret
Président de Soins coordonnés